

**ARRETE N° 004 /C.O/2025 DU 25 FEVRIER 2025**

**PORTANT REPORT DES DATES DU TEST DE SELECTION EN VUE DE LA  
PREPARATION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA  
PROFESSION D'AVOCAT**

---

**LE BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DE COTE D'IVOIRE**

- Vu le Traité modifié de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- Vu le Règlement n°05/CM/UEMOA en date du 25 septembre 2014 relatif à l'harmonisation des règles régissant la profession d'Avocat dans l'espace UEMOA ;
- Vu le Règlement d'exécution n°001/2019/CM/UEMOA du 21 février 2019 relatif au Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat dans l'espace UEMOA ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée Générale élective du 29 juillet 2023 désignant le Dauphin ;
- Vu les délibérations de l'Assemblée Générale élective du 24 août 2024 désignant les membres du Conseil de l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire ;
- Vu le procès-verbal de passation des charges en date du 02 octobre 2024 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil de l'Ordre en date du 21 novembre 2024 autorisant le lancement du test d'entrée au Centre de Formation professionnelle des Avocats (CFPA) au titre de la session 2024 ;
- Vu les Statuts du CFPA adoptés par le Conseil de l'Ordre en sa réunion du 21 novembre 2024 ;
- Vu l'arrêté n°001/CO/2024 portant ouverture du test de sélection en vue de la préparation à l'examen du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat ;
- Vu les nécessités de l'organisation pratique du test de sélection ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le test de sélection en vue de la préparation à l'examen du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat initialement fixé les 28 février, 1<sup>er</sup> et 2 mars 2025 est reporté aux dates suivantes :

- Vendredi 7 mars 2025 : Droit judiciaire privé
- Samedi 8 mars 2025 : Droit des obligations
- Dimanche 9 mars 2025 : Sujet d'ordre général

**Article 2** : Les épreuves auront lieu à l'UFR SCIENCES JURIDIQUES, ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES de l'Université Félix Houphouët Boigny dans les salles qui seront indiquées dans les convocations individuelles.

**Article 3** : Les autres dispositions de l'Arrêté n°001/CO/2024 portant ouverture du test de sélection en vue de la préparation à l'examen du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat demeurent inchangées.

Fait à Abidjan le 25 février 2025



**Madame LOAN-MESSAN Florence**

Le Bâtonnier